



# Convention Dispositif « Espoir + » Saison 2025-2026

La présente Convention est établie entre :

1) La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton, Maison Régionale des Sports, 2 Avenue de l'Université 33400 Talence, représentée par sa Présidente, Madame Cécile Laforest

2) La (ou les) structure(s) d'accueil du joueur (ci-après structures) :

Structure 1: Adresse: Tél.:..... Mail:..... Représenté par ....., Président(e) Encadrant(e) sur les séances pédagogiques : ..... Titulaire (ou en formation) du diplôme : ..... Structure 2: Adresse: Tél.:..... Mail:..... Représenté par ....., Président(e) Encadrant(e) sur les séances pédagogiques : ..... Titulaire (ou en formation) du diplôme : ..... 3) Le joueur intégrant le dispositif Espoir + représenté par ses parents (ci-après le joueur) Nom:.... Prénom:.... Adresse:











Tél.:..... Mail:.....





## Article 1

La (ou les) structure(s) d'accueil s'engage à accompagner le joueur dans le cadre du dispositif Espoir + dans le respect du Cahier des Charges décrit. En annexe, le planning hebdomadaire type à compléter.

#### Article 2

Le joueur et sa famille s'engagent à :

- Participer à tous les stages de perfectionnement proposés par la Ligue (sauf problèmes majeurs : maladie ou blessure ...)
- Participer aux compétitions fédérales sur lesquelles il est sélectionné sous les couleurs de la Ligue
- Participer au Dispositif Avenir (si le joueur est poussin)
- Répondre à une sélection départementale pour une compétition (TRJ ou Coupe Nouvelle-Aquitaine) et un stage (minimum une journée)
- Participer activement à toutes les séances qui lui sont proposées

### Article 3

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton s'engage à :

- Proposer un Cahier des charges décrivant les conditions de réalisation du Dispositif Espoir +, ainsi qu'un Calendrier des Compétitions.
- Accompagner les joueurs sur des compétitions identifiées.
- Verser à la (ou les) structure(s) la somme totale de 1500€
- Accompagner le club dans la démarche de création d'un projet Jeunes

#### Article 4

Fait à le	25 et court jusqu'au 30 juin 2026.	La présente Convention prend effet au 1er septembre 2025 et court jusqu'au 30 juin 20				
		Fait à, le				
	Le/la président(e) de la structure 1 (Nom-Prénom-Signature-Cachet)	Le joueur, représenté par ses parents				













Le/la président(e) de la structure 2 (Nom-Prénom-Signature-Cachet)

Le coordonnateur (Nom-Prénom-Signature) La présidente de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton (Nom-Prénom-Signature-Cachet)









SIRET - 34302263800047









Annexe: Planning Hebdomadaire

	Jours et horaires Lieux	Type de séance: collective, préparation physique (30mn), individuelle (max 2 joueurs)	Encadrant	Public
Créneau n°1				
Créneau n°2				
Créneau n°3				
Créneau n°4				
Créneau n°5				
Créneau n°6				
Créneau n°7				







